



Commune de Leysin

Leysin, le 8 mars 2026/JPR

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 02/2026

Demande de crédit de CHF 400'000.-- TTC pour le remplacement de la conduite des Deux Rochers au lieu-dit « La Lavanche » sur la Commune d'Ormont-Dessus

Délégué de la Municipalité : M. Jean Philippe Ryter

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

Une rupture de la conduite des Deux Rochers entre la route du Pillon et la route des Aviolats sur la Commune d'Ormont-Dessus a nécessité le remplacement en urgence de cette très ancienne artère en acier Ø 225 mm, sur une longueur d'environ 90 m. Pour mémoire, cette conduite est une des artères principales de Leysin en matière d'adduction en eau potable. Les travaux ont été entrepris fin 2025. Les nouveaux tuyaux sont en fonte Ø 250 PN 40, avec verrouillage type BLS.

Cet incident a mis en évidence la vétusté de cette conduite à cet endroit, qui a nécessité de nombreuses réparations. Lors de ces récents travaux, une légère fuite a pu être observée sous la route cantonale. De plus, le propriétaire de la parcelle RF no 6472 a informé le Service des eaux de la présence d'une zone humide sur son terrain, à l'endroit du passage de la conduite existante, soupçonnant une éventuelle fuite de cette dernière

2. Descriptif des travaux

La Municipalité de Leysin a, pour ce fait, décidé de remplacer un tronçon supplémentaire d'environ 270 m, allant jusqu'à la BH n°601. La pression statique moyenne à cet endroit est d'environ 22 bar. La nouvelle conduite sera en fonte DN 250 PN 40 avec des revêtements intérieurs et extérieurs en ciment. Les tuyaux comportent une extrémité avec emboîtement et d'un façonnage prévu pour un verrouillage type BLS (avec cordon de soudure) et joint type Tyton EPDM (éthylène-propylène-diène-monomère).

3. Aspects financiers

Le montant des travaux est estimé à CHF 393'517.50 TTC. Le devis des travaux a été établi par le bureau d'Ingénieurs-conseils Herter & Wiesmann avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années. Il est basé sur des prix pratiqués couramment pour ce type de travaux. Il est détaillé de la manière suivante :

Le montant total des travaux exécutés d'urgence en 2025 s'élève à CHF 100'425.50 TTC.

Le montant total des travaux prévus en 2026 est devisé à CHF 294'092.00 TTC.

Afin de disposer d'une marge financière pour les imprévus liés à l'exécution des travaux ainsi qu'aux résultats de la procédure d'appel d'offres, la Municipalité propose de solliciter un crédit d'investissement arrondi à CHF 400'000.-- TTC.

Conformément au manuel MCH2 applicable aux communes vaudoises, les conduites d'eau potable ou d'évacuation sont amorties sur une durée de 60 ans.

Une subvention sera demandée à l'ECA en lien avec l'amélioration des conditions hydrauliques pour la défense incendie. Dans le cadre de ce projet (conduite d'adduction), la Municipalité peut s'attendre à une subvention de l'ordre de 5% du montant des travaux y compris ceux réalisés en 2025

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Vu le préavis municipal no 02/2026 du 8 mars 2026

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

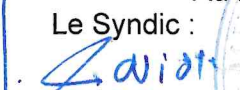
D E C I D E

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000. – TTC afin de financer le remplacement de la conduite des Deux Rochers au lieu-dit « La Lavanche » sur la Commune d'Ormont-Dessus,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2024 à hauteur de CHF 43'668'758.--.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
	
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin



Annexes : Rapport technique, devis estimatif des travaux
Plan de situation
Localisation des travaux



COMMUNE DE LEYSIN
SERVICE DES EAUX



REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DES DEUX ROCHERS
AU LIEU-DIT « LA LAVANCHE »
SUR LA COMMUNE D'ORMONT-DESSUS

RAPPORT TECHNIQUE
DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

La Tour-de-Peilz, le 3 mars 2026

HERTER & WIESMANN
Ingénieurs Conseils S.A.

p.o.



1. RAPPORT TECHNIQUE

Une rupture de la conduite des Deux Rochers entre la route du Pillon et la route des Aviolat sur la Commune d'Ormont-Dessus a nécessité le remplacement en urgence de cette très ancienne artère en acier Ø 225 mm, sur une longueur d'environ 90 m. Pour mémoire, cette conduite est une des artères principales de Leysin en matière d'adduction en eau potable. Les travaux ont été entrepris fin 2025. Les nouveaux tuyaux sont en fonte Ø 250 PN 40, avec verrouillage type BLS. Ce tronçon va de la route du Pillon (RC 706 B-P) jusqu'au Té 200/150 raccordant la STAP du Rosex, reliant les réseaux d'Ormont-Dessus et de Leysin, posé en 2012.

Cet incident a mis en évidence la vétusté de cette conduite à cet endroit, qui a nécessité de nombreuses réparations. Lors de ces récents travaux, une légère fuite a pu être observée sous la route cantonale. De plus, le propriétaire de la parcelle n° 6472 (Nicolier) a informé le Service des eaux de la présence d'une zone humide sur son terrain, à l'endroit du passage de la conduite existante, soupçonnant une éventuelle fuite de cette dernière. La Municipalité de Leysin a, pour ce fait, décidé de remplacer un tronçon supplémentaire d'environ 270 m, allant jusqu'à la BH n°601. La pression statique moyenne à cet endroit est d'environ 22 bar. La nouvelle conduite sera en fonte DN 250 PN 40 avec des revêtements intérieurs et extérieurs en ciment. Les tuyaux comportent une extrémité avec emboîtement et d'un façonnage prévu pour un verrouillage type BLS (avec cordon de soudure) et joint type Tyton EPDM (éthylène-propylène-diène-monomère).

Le montant total du devis estimatif des travaux présenté aux pages 2 à 5 se monte à **CHF 393'517.50 TTC**. Il comprend le montant des travaux d'urgence exécutés en 2025 d'un montant de **CHF 99'425.50 TTC**.

En ce qui concerne le remplacement de conduite, les subventions de l'ECA, sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant de travaux relatifs à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées.

1. Montant des travaux - 2025 - Longueur environ 90 m

1.1 Travaux de génie civil selon facture finale Sébastien Cheseaux SA

1	Installation de chantier	bloc	1	5'000.00	5'000.00
2	Creuse de la fouille	m1	90	60.00	5'400.00
3	Remblayage de la fouille avec mat récupéré	m1	85	45.00	3'825.00
4	Enrobage partiel avec sable	m³	5	125.00	625.00
5	Enrobage avec grave GNT 0-45	m³	9	125.00	1'125.00
Total 2.1 - Travaux de génie civil					15'975.00
				Rabais 5%	- 798.75
Total Travaux de Génie civil					15'176.25
				CHF	15'176.25

1.2 Travaux d'appareillage selon facture finale Sébastien Cheseaux SA

Conduites des Deux Rochers					80'841.25
				Rabais 5%	- 4'042.00
Total Travaux d'appareillage					76'799.25
				CHF	76'799.25

1.3 Récapitulation

1	Travaux de génie civil	CHF	15'176.25
2	Travaux d'appareillage	CHF	76'799.25
Montant total HT		CHF	91'975.50
TVA 8.1 %		CHF	7'450.00

Montant total travaux d'urgence 2025	CHF	99'425.50
---	------------	------------------

2. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX - Travaux 2026

2.1 Travaux de génie civil

1	Installation de chantier	bloc	1	5'000.00	5'000.00
2	Décapage de terre végétale	m³	110	45.00	4'950.00
3	Dégrappage enrobé	m²	12	25.00	300.00
4	Terrassement en pleine masse derrière le mur	m³	65	35.00	2'275.00
5	Fouille machine dans pré	m³	220	45.00	9'900.00
6	Etayage des fouilles	m²	240	25.00	6'000.00
7	Fouille dans chaussée	m³	8	55.00	440.00
8	Démolition béton	m³	2	500.00	1'000.00
9	Etayage terrassement derrière le mur	Bloc	1	15'000.00	15'000.00
10	Mise en place de barrage de retenue des terres	m²	10	100.00	1'000.00
11	Coffrage butée béton	m²	2	300.00	600.00
12	Béton pour butée	m³	2	1'500.00	3'000.00
13	Evacuation à la décharge	m³	60	75.00	4'500.00
14	Remblayage du terrassement en pleine masse	m³	65	35.00	2'275.00
15	Remblayage fouille dans pré avec mat. récup.	m³	160	35.00	5'600.00
16	Grave GNT 0-45	m³	8	105.00	840.00
17	Remise en place de terre végétale	m³	100	35.00	3'500.00
18	ACT/ACB 16 N ép 7 cm	t	2	1'200.00	2'400.00
19	AC 11 N ép. 4 cm	t	1	1'200.00	1'200.00
Total 2.1 - Travaux de génie civil				CHF	69'780.00

2.2 Travaux d'appareillage

Conduites des Deux Rochers

1	Coupe de conduites existantes démantèlement et évacuation	forfait	1	9'100.00	9'100.00
2	Fourniture et pose de conduite fonte DN 250 C 40 ZMU	m1	260	440.00	114'400.00
3	Fourniture et pose de bague de verrouillage intérieur DN 250 C 40 y c joint	p	45	50.00	2'250.00
4	Fourniture et pose de coude 11° à 45°	p	7	1'280.00	8'960.00
5	Manchette de protection DN 250	p	45	60.00	2'700.00
6	Pièce spéciale 2 emboitements	p	1	3'865.00	3'865.00
7	Rinçage et désinfection	p	1	1'500.00	1'500.00
8	Essai de pression	p	1	2'500.00	2'500.00
9	Régie pour complication passage sous RC	Bloc	1	4'500.00	4'500.00

Total 2.1 - Travaux d'appareillage

149'775.00

2.3 Récapitulation

1	Travaux de génie civil	CHF	69'780.00
2	Travaux d'appareillage	CHF	149'775.00
3	Frais administratifs et techniques	CHF	23'000.00
4	Prestations géométriques	CHF	2'500.00
5	Prestations géotechnique		3'000.00
6	Divers et imprévus ~10 %	CHF	24'000.00
Montant total HT		CHF	272'055.00
TVA 8.1 % arrondi		CHF	22'037.00

MONTANT TOTAL TRAVAUX 2026:

CHF

294'092.00

3. RECAPITULATION TOTALE

1	Montant total travaux 2025 TTC	CHF	99'425.50
2	Montant total travaux 2026 TTC	CHF	294'092.00
MONTANT TOTAL TRAVAUX:		CHF	393'517.50



COMMUNE DE LEYSIN
SERVICE DES EAUX



REPLACEMENT CONDUITE DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE
AU LIEU-DIT "LA LAVANCHE"

SITUATION

ECHELLE 1:1000

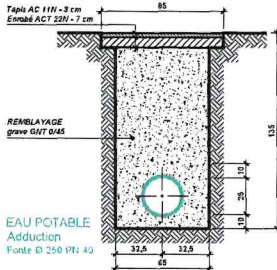
 HERTER & WIESMANN			INGENIEURS CONSEILS SA	
ANDENS-FOSSES 2 - 1814 LA TOUR-DE-PERLEZ -			TEL. 021 944 98 54	
e-mail: info@her-wies.ch				
Base	ASIT VD	2023	PROJET	
Etude	TV	09.2025		
Dessin	SSC	06.02.26		
Modifié	SSC	04.03.26		
			Format : 297 x 1050	
			Plan no : 007-111-B01	

LEGENDE

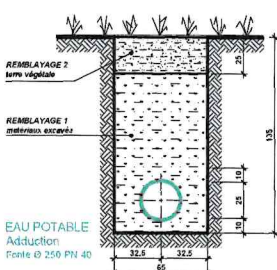
- Régime de pression de Vers-Église (Réservoir Vuargnaz réduit)
- Conduite ESP projetée avec vanne
 - Conduite ESP existante avec vanne
 - Borne-hydrante projetée avec vanne
 - Borne-hydrante existante avec vanne
 - Raccordement ESP privé projeté avec vanne (tracé supposé)
 - Raccordement ESP privé existant avec vanne (tracé supposé)
 - Conduite à désaffecter avec vanne
 - Changement de matériaux, de Ø ou de qualité
- Régime de pression du captage des Oeux Rochers (Leysin)
- Conduite adduction projetée avec vanne
 - Borne-hydrante projetée avec vanne
 - Conduite adduction existante
 - Borne-hydrante existante avec vanne
- Remarque : les caractéristiques manquantes des conduites existantes ne sont pas connues.

Coord. moyennes
Y = 2'575'015
X = 1'133'815

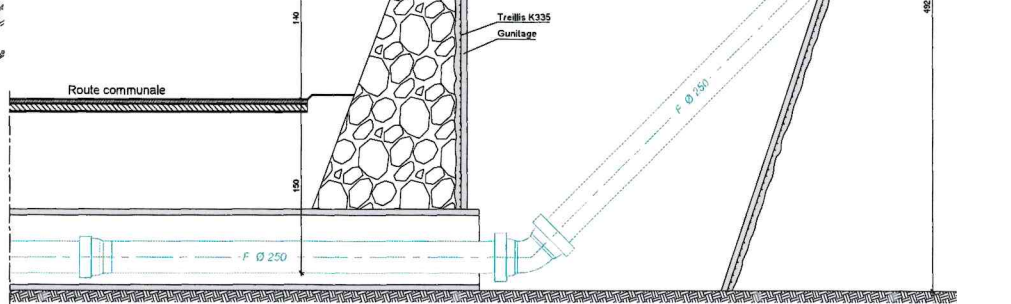
PROFIL TYPE 1:20



PROFIL TYPE 1:20



PROFIL TYPE 1:25





CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026
présidée par Madame Joan GALLMEIER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 2/2026 du 8 mars 2026 relatif à la

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 400'000.-- TTC POUR LE REMPLACEMENT DE LA
CONDUITE DES DEUX ROCHERS AU LIEU-DIT « LA LAVANCHE »
SUR LA COMMUNE D'ORMONT-DESSUS**

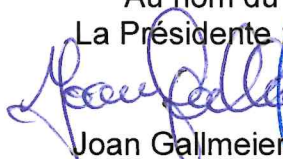
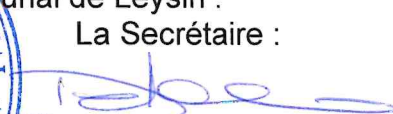
Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.-- TTC pour le remplacement de la conduite des Deux Rochers au lieu-dit « La Lavanche » sur la Commune d'Ormont-Dessus,
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2024 à hauteur de CHF 43'668'758.--.

Ainsi délibéré en séance du 30 avril 2026

Au nom du Conseil communal de Leysin :
La Présidente :  Joan Gallmeier
La Secrétaire :  Corinne Delacretaz





COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 30 avril 2026, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 02/2026 du 8 mars 2026 relatif à la

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 400'000.-- TTC POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DES DEUX ROCHERS AU LIEU-DIT « LA LAVANCHE » SUR LA COMMUNE D'ORMONT-DESSUS

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.-- TTC pour le remplacement de la conduite des Deux Rochers au lieu-dit « La Lavanche » sur la Commune d'Ormont-Dessus,
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2024 à hauteur de CHF 43'668'758.--.

*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 10 mai 2026.*

Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).

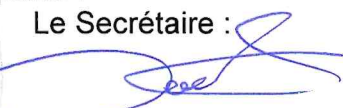
Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 164 al. 1 et 134 al 2 et al 3 par analogie).

Leysin, le 1^{er} mai 2026

Au nom de la Municipalité :
Le Syndic :


Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :


Martin Reist

